

## FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 16/03/2020

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2020\_ 13

TITRE : ACTUALISATION DES RECOMMANDATIONS COVID -19

### Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

### Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

| Régions | Départements |
|---------|--------------|
|         |              |
|         |              |
|         |              |
|         |              |

## **1. GUIDE DE PRÉPARATION À LA PHASE ÉPIDÉMIQUE DE COVID-19**

Face à la circulation active du SARS-CoV-2 (phase épidémique de Covid-19), tous les acteurs du système de santé doivent pouvoir se préparer et se mobiliser en s'appuyant sur des modalités d'organisations précises.

Le guide méthodologique de préparation à la phase épidémique de Covid-19 est disponible sur le site du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide-covid-19-phase-epidemique-v15-16032020.pdf>

## **2. LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRISE EN CHARGE EN VILLE DES PATIENTS COVID-19**

En phase épidémique, comme lors d'une épidémie de grippe, les patients présentant une forme simple ou modérée devront pouvoir être pris en charge en ville en utilisant les ressources médicales et paramédicales du territoire et en mobilisant l'ensemble des acteurs. Cette prise en charge ambulatoire a vocation à être organisée par les professionnels de santé habituels des patients sur la base des lignes directrices et recommandations ci-dessous.

Le guide « prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de covid-19 » pour diffusion auprès des professionnels de ville est disponible sur le site du ministère des solidarités et de la santé : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19\\_fiche\\_medecin\\_v16032020\\_finalise\\_.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_fiche_medecin_v16032020_finalise_.pdf)

**NB : ces documents ont vocation à être réactualisés et complétés par des annexes à venir.**

## **3. Formation des professionnels au Covid-19**

Un outil de formation de masse à destination des professionnels a été élaboré par l'EHESP en lien avec la mission nationale de coordination du risque épidémique et biologique (COREB), l'association nationale des centres d'enseignement des soins d'urgence (ANCESU), les Sociétés savantes (SPILF, SF2H, ) et l'Institut Pasteur.

Ce corpus de « capsules vidéo » disponible sur la page Covid-19 du site du Ministère des solidarités et de la santé sera enrichi progressivement. Il convient de diffuser largement cet outil de formation.